



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 08 AVRIL 2019

Le huit avril deux mil dix neuf, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier GRIMA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2019

PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme JUTTAUD, M. BONNET, Mme BATTISTUZZI, M. LARROUMET, Mmes DELPECH, BEDIN, MM. DAVIGHI, MILHOUD, DOULUT, Mme GUTIERREZ, M. SABATINO, Mme CAVAL.

ABSENTE : Mme PRADAL, excusée.

M. BRULÉ pouvoir donné à M. BONNET

Mme CASTAGNÉ pouvoir donné à Mme BARTHE

M. LECLERCQ pouvoir donné à Mme DELPECH

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

DÉLIBÉRATION N° 024/2019

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – APPEL A PROJETS FIPDR 2019 – ACTIONS DE SECURISATION

Le Maire informe son Conseil Municipal que l'Etat a lancé un appel à projets au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (2019). Certaines actions sont éligibles à l'obtention de ces crédits.

Dans un courrier de Madame le Préfet de Lot-et-Garonne en date du 26 février 2019, il est mentionné que le FIPDR 2019, financera, sur les crédits déconcentrés, des actions regroupées sur 3 programmes, à savoir :

- Actions correspondant aux orientations prioritaires de la politique de la prévention et de la délinquance,
- Actions de prévention de la radicalisation,
- Actions de sécurisation.

En 2017 et 2018 des travaux ont été réalisés et ont contribué à la sécurisation périmétrique des bâtiments scolaires (rehausse de clôtures, changement de portails...), et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante. .../...



Désormais, et afin de se conformer à la réglementation issue notamment du Code de l'éducation et du Code de la sécurité intérieure, relative au PPMS « attentat-intrusion », des travaux nécessaires à la sécurisation volumétrique des bâtiments doivent être réalisés ; cela passerait notamment par la fourniture et la pose d'alarmes spécifiques d'alerte « attentat-intrusion ».

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 11 860 € HT. Dans le cadre de cette action la Commune de Castelsulier, pourrait alors bénéficier du FIPDR 2019, au titre du programme « Actions de sécurisation ».

Compte tenu de la démarche, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'Etat en vue d'obtenir cette subvention.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de:

- **SOLLICITER** l'aide de la Préfecture de Lot-et-Garonne, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (2019), pour l'année 2019,
- **AUTORISER** le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Préfecture de Lot-et-Garonne,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - FIPDR 2019 5 930 €
 - Financement commune : 5 930 €

Total HT	11 860 €
----------	----------

- **INSCRIRE** au Budget, la part restant à la charge de la commune.

DÉLIBÉRATION N° 025/2019

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les taux communaux pour 2019 qui restent inchangés à ceux de 2018 :

Taxes	Base prévisionnelle 2019	Taux %	Produit
Taxe d'habitation	2 895 000	10.56	305 712
Taxe foncière (bâti)	3 133 000	21.34	668 582
Taxe foncière (non bâti)	54 200	51.83	28 092
Produit fiscal total attendu			1 002 386

.../...



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2331-3,

Vu le Code Général des Impôts, article 1636B sexies,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 avril 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :
 - Taux d'habitation : 10.56 %
 - Taux foncier bâti : 21.34 %
 - Taux foncier non bâti : 51.83 %

DÉLIBÉRATION N° 026/2019

OBJET : SUBVENTIONS 2019 VOTEES AU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal la liste des subventions votées au budget primitif 2019, article 6574. Il convient de procéder aux versements des subventions aux diverses Associations pour subvenir à leurs besoins généraux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

ADMR PUYMIROL.....	2 500 €
AEROBIC DE L'AGENAIS.....	100 €
ASSOCIATION ARPA.....	150 €
ATOUT CASTELFONDAIS.....	150 €
AU FIL DES SEOUNES ASSOCIATION	150 €
BASKET A.G.S.....	17 600 €
CATM-ALPG Comité Syndical.....	150 €
CLUB AUTOMOBILES ANCIENNES.....	150 €
CLUB DU 3 ^{ème} AGE.....	300 €
COMITE DE JUMELAGE.....	150 €
COMITE DES FETES.....	8 000 €
COMITE ŒUVRES SOCIALES.....	8 134 €
COOP. SCOLAIRE MATERNELLE.....	700 €
COOP. SCOLAIRE PRIMAIRE.....	1 500 €
CREATION LOISIRS CASTELCULIER.....	1 000 €
CRECHE SUCRE D'ORGE.....	63 000 €
ECLIPSIE ENSEMBLE VOCAL.....	300 €
FNACA CANTON PUYMIROL.....	150 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE.....	150 €
INTENDANT UNIVERSITAIRE.....	350 €
LES BLOUSES ROSES.....	150 €
PETANQUE AGS.....	850 €
.../...	



PHOENIX COUNTRY CASTELCULIER.....	150 €
PREVENTION ROUTIERE ASSOCIATION.....	100 €
POLE SPORT NATURE ORIENTATION.....	500 €
RADIO BULLE.....	150 €
LA RANDO CASTELFONDAISE.....	150 €
RESTAURANTS DU CŒUR.....	150 €
SI CAST. M'ETAIT CONTE.....	150 €
SOCIETE DE CHASSE.....	150 €
TENNIS A.G.S.....	6 700 €
FOOT FIVE ACADEMY.....	500 €

DÉLIBÉRATION N° 027/2019

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, Olivier GRIMA
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 1 320 940,00

Recettes : 1 244 142,00

Fonctionnement

Dépenses : 2 954 597,00

Recettes : 2 954 597,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	1 800 520,00	(dont 479 580,00 de RAR)
Recettes :	1 800 520,00	(dont 556 378,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	2 954 597,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	2 954 597,00	(dont 0,00 de RAR)

.../...



DÉLIBÉRATION N° 028/2019

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – ATELIER RELAIS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, Olivier GRIMA

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 33 420,00

Recettes : 33 420,00

Fonctionnement

Dépenses : 30 718,00

Recettes : 30 718,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 33 420,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 33 420,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 30 718,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 30 718,00 (dont 0,00 de RAR)

DÉLIBÉRATION N° 029/2019

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – SCENOVISION

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, Olivier GRIMA

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 44 300,00

Recettes : 44 300,00

Fonctionnement

Dépenses : 120 153,00

Recettes : 120 153,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 44 300,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 44 300,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 120 153,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 120 153,00 (dont 0,00 de RAR)



DÉLIBÉRATION N° 030/2019

**OBJET : CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
SUPÉRIEURE A 23 000 € A L'ASSOCIATION « SUCRE D'ORGE » - ANNÉE
2019**

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le Décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels ;

Vu le Code de Commerce et notamment les articles L.612-1 à L.612-5 et R.612-1 à R.612-7.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, la loi relative à la transparence financière en matière d'aide publique oblige les collectivités territoriales attribuant une subvention supérieure à 23 000 € à une association, à conclure une convention d'attribution de subvention avec cette dernière. Ainsi, il convient de conclure une convention de ce type avec l'association « Sucre d'Orge » pour que lui soit allouée une subvention communale au titre de l'année 2019 et à hauteur de 63 000 €.

La dite convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide attribuée. Il s'agit d'une convention annuelle, qui est prise dans le cadre du partenariat entre la Commune de CASTELCULIER et l'Association « Sucre d'Orge » formalisé par une convention d'objectifs et de moyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention d'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention avec l'association « Sucre d'Orge »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette convention.

.../...



DÉLIBÉRATION N° 031/2019

OBJET : AMORTISSEMENT SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT VERSÉE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable M14, l'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics et aux personnes privées au compte 204 est obligatoire pour toutes les communes sans considération de seuil.

L'amortissement doit commencer à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant le versement de la subvention d'équipement.

Vu le décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes.

Considérant la convention de mandat entre l'Agglomération d'Agen et la commune de CASTELCULIER en date du 9 mars 2017 pour des travaux d'éclairage public sur l'installation de réseaux électriques Place de la Mairie.

Considérant que les travaux ont été réalisés en 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de fixer la durée d'amortissement à un an de la subvention d'équipement à l'opération de travaux d'éclairage public, Place de la Mairie.

DÉLIBÉRATION N° 032/2019

OBJET : AMORTISSEMENT SUBVENTION VERSÉE PAR LA COMMUNE NEUTRALISATION

La Trésorerie d'Agen Municipale informe la commune que le Décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 précise, qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les collectivités sont autorisées à mettre en place, sur délibération, la neutralisation budgétaire (partielle ou totale) des amortissements réalisées sur les subventions d'équipement.

Champ d'application :

- Sont concernées les subventions versées par les communes et comptabilisées aux comptes budgétaires 204 et suivants
- Ne sont pas concernées les subventions reçues par la commune

Ce choix peut être opéré chaque année par les collectivités qui présentent l'option retenue dans leur budget.

CASTELCULIER est concerné par des fonds de concours au titre des travaux d'éclairage public, Place de la Mairie.

.../...



Conséquences budgétaires :

Cette disposition s'applique aux amortissements comptabilisés aux subventions du compte recettes d'investissement 28041512 soit un total de 2 391.02 € pour l'année 2019.

L'opération de neutralisation se traduira par l'opération d'ordre budgétaire suivante, pour l'année 2019 :

- Emission d'un mandant annuel d'investissement au débit du compte 198-040 :
« Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »
- Emission d'un titre annuel de fonctionnement au crédit du compte 7768-042
« Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter la neutralisation totale, pour le budget 2019, des amortissements des subventions d'équipement réalisés en 2018 sur le budget de la commune.

DÉLIBÉRATION N° 033/2019

**OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIES AGEN CENTRE
CONTRIBUTION COMMUNALE 2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la participation totale de la commune de CASTELCULIER au Syndicat Intercommunal de Voiries Agen Centre pour 2019 s'élève à 237 656.65 €.

- 237 386.65 € contribution pouvant être fiscalisée
- 270.00 € prestation non fiscalisée.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le prélèvement d'un montant de 237 386.65 € sous forme de contribution directe au profit du Syndicat Intercommunal de Voiries Agen Centre,
- de prévoir au budget primitif 2019 le montant de la prestation non fiscalisée qui s'élève à 270.00 €.

.../...



DÉLIBÉRATION N° 034/2019

OBJET : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A L'ASSOCIATION LAIQUE INTERCOMMUNALE DE JEUX ET PLEIN AIR (ALIJPA) POUR L'ANNÉE 2019

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu les avis favorables de la Commission Administrative Paritaire en date du 1^{er} avril 2019.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant a été informé préalablement de la mise à disposition d'agents faisant partie de ses effectifs à l'Association Laïque de Jeux et Plein Air (ALIJPA).

De plus, il indique qu'afin d'assurer correctement la mission de service public confiée à l'ALIJPA qui consiste en l'animation du Centre de Loisirs de Saint-Ferréol, il convient de mettre à disposition de l'association précitée, et durant les vacances scolaires, des agents de la Commune de CASTELCULIER.

Ces agents auraient pour principales fonctions : l'aide à la confection de repas, le service repas et l'entretien des locaux du Centre de Loisirs de Saint-Ferréol durant les vacances scolaires, et cela à compter du 20 mars 2019, pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 19 mars 2020.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'afin de définir au mieux les conditions de mise à disposition de ces agents, une convention de mise à disposition soit établie entre la Commune de CASTELCULIER et l'ALIJPA. Il est à noter que les agents concernés ont donné par écrit leur accord pour être mis à disposition de l'ALIJPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel avec l'ALIJPA, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

.../...



DÉLIBÉRATION N° 035/2019

OBJET : PARTICIPATION ACTIVITÉS ACCUEIL DE LOISIRS « LES PITCHOUNETS »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pendant les vacances d'avril 2019 à l'accueil de loisirs « Les Pitchounets » à CASTELCULIER, différentes activités sont organisées pour les enfants.

En complément du tarif de la journée, une participation sera demandée pour cette activité :

- Sortie à VILLASCOPIA à CASTELCULIER : 5 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte de demander une participation pour chaque sortie citée au-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections européennes dimanche 26 mai : remise des tours de scrutin pour chaque élu.
- Cérémonie de citoyenneté le vendredi 29 mars 2019 : évènement créé pour la remise des cartes électorales et d'un livret citoyen à chaque nouvel électeur de 18 ans.
- Commission de contrôle de la liste électorale : remise de l'invitation pour le jeudi 02 mai 2019 à 10 h aux élus concernés.
- Adressage : nous avons réceptionné en mairie les panneaux de numérotation des maisons le lundi 8 avril 2019. Nadège et Jérôme les préparent pour les distribuer aux Castelfondais concernés à partir de la semaine 15.
- Point sur les travaux de la place de la mairie et l'avenue Jean Monnet. Monsieur le Maire propose de faire une inauguration conjointe de l'aménagement de la RD 813 et de la réfection de la place de la Mairie et de l'avenue Jean Monnet le vendredi 24 mai vers 19 h 00. La Commission communication doit affiner le déroulement de l'inauguration (parcours, animations...). .../...



- Demande de la Famille s'habille pour renouveler son bail dérogatoire pour 1 an de plus dernière année jusqu'à mars 2020 en maintenant le loyer en cours.
- Concernant les travaux de finition de la couche de la voie verte le long de la RD 813 ils devraient se faire vers le 16 avril 2019, en même temps que la création d'un bateau pour désenclaver une parcelle d'un administré.
- Monsieur le Député Michel LAUZZANA vient rencontrer Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, à la Mairie de Castelsulier le mardi 16 avril 2019 à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal sont invités à participer s'ils le souhaitent.
- Monsieur le Maire rappelle que la fête du village se déroulera les 3.4 et 5 mai 2019 avec notamment un défilé de chars le samedi 4 mai à partir de 15 h 30. Le programme est détaillé, et Monsieur le Maire invite les élus à s'y rendre.
- L'association ECLIPSIE nous remercie, par courrier, de lui avoir accordé 150 € pour sa représentation à BARCELONE.
- La CAF 47 demande le prêt d'une salle pour la matinée 18 juin 2019 de 9 h à 12 h 30 pour une centaine de personnes, dans le cadre d'une réunion à destination des professionnels de la petite-enfance. La salle des fêtes a été proposée, un discours de bienvenu d'un élu serait éventuellement à prévoir.
- Monsieur le Maire indique que le service technique recherche 2 emplois saisonniers, un pour le mois de juillet et l'autre pour le mois d'août, une annonce a été faite sur le site internet et sur Facebook. L'Agglomération d'Agén fait également appel à candidatures pour des emplois saisonniers, les candidatures devant être déposées fin mai pour la collecte des ordures ménagères, au secrétariat de la mairie.
- A compter du 1^{er} janvier 2019, Eau de Garonne est le nouveau délégataire pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement au niveau de l'Agglomération d'Agén. Pour toute question relative à la mise en place de ce nouveau prestataire, un numéro de téléphone dédié sera mentionné dans la première facture.
- Monsieur le Maire rappelle que le repas des plus de 65 ans aura lieu le mercredi 17 avril 2019 et il fait le point sur les élus qui iront.

.../...



Invitations :

- Une invitation a été transmise par Villascopia pour une conférence de presse le lundi 15 avril 2019 relative à la présentation de la nouvelle plaquette tourisme d'affaire Villascopia de 12 h à 14 h par ACTOUR 47 avec brunch. Si des membres du Conseil Municipal sont intéressés, il conviendra d'en faire part au secrétariat de la Mairie.
- Réunion Nuits d'été du Conseil Départemental Régine et Agnès sont allées à une 1ère réunion, prochaine réunion le mercredi 17 avril à SAUVETERRE SAINT DENIS.
- Séminaire des élus le samedi 18 mai 2019

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 h 00.
Les délibérations prises ce jour, portent les numéros 24/2019 à 35/2019.**

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
GRIMA	Olivier	
BARTHE	Corinne	
CAZÉ	Philippe	
JUTTAUD	Martine	
BONNET	Joël	
BATTISTUZZI	Marie-Pierre	



LARROUMET	Jean-Louis	
DELPECH	Agnès	
BEDIN	Régine	
DAVIGHI	Jean-Pierre	
BRULÉ	Pascal	Pouvoir donné à M. BONNET
LECLERCQ	Patrick	Pouvoir donné à Mme DELPECH
MILHOUD	Boris	
CASTAGNÉ	Marie	Pouvoir donné à Mme BARTHE
DOULUT	Roland	
GUTIERREZ	Sylvie	
SABATINO	Jérôme	
CAVAL	Stéphanie	